

SARL THIB-IMMO 1/5 Rue Désiré MONNIER 39000 LONS LE SAUNIER

06.85.33.78.02 jat-39@orange.fr

DIFFUSION

DRIGINAL:

DUHC....

COPIE A:
H...GUY

DEA. (LU)

Monsieur Le Président d'ECLA

E.C.L.A.

4, Avenue du 44éme RI

39000 LONS LE SAUNIER

Lettre RAR

OBJET: PLUI-HM

Lons le Saunier le 04 janvier2024

Monsieur Le Président,

Par le bulletin municipal de ma commune de résidence, j'ai appris que la Communauté ECLA entreprenait d'élaborer un PLUI-HM.

TWEFUSÉ LE:

La Commune de Montaigu, comme ECLA étant concernées, nous portons à votre connaissance et vous communiquons le dossier de notre demande.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout autre renseignement.

Soyez assuré Monsieur Le Président de notre parfaite considération.

VILLE DELOKS LE SAUNIER
ARRIVE LE

0 8 IAN. 2024

№ 2024-28

Jack THIBAUD

Gérant SARL THIB-IMMO



SARL THIB-IMMO 1/5 Rue Désiré MONNIER 39000 LONS LE SAUNIER

06.85.33.78.02 jat-39@orange.fr

Monsieur Le MAIRE

14 Pl. de Verdun, 39570 Montaigu

Lettre RAR

OBJET: PLUI-HM

Copie: ECLA

Lons le Saunier le 04 janvier2024

Monsieur Le Maire

Le 27 Aout 1998 notre société JTD a acquis, auprès de Maitre RAULT, Notaire, le Moulin de la Gravière lieu-dit La Gravelle à MONTAIGU, et PV d'adjudication de Maitre Pascal LECLERC le 05 novembre 1998, actes publiés le 29.12.1998 volume 1998P N° 9436.

Ce moulin du début 19-ème possédait 5 parcelles de terrain pour un total de 44a 98ca.

Chez Maitre PROST Notaire; notre société THIB-IMMO a acheté le 15 juin 2006, le tènement immobilier de l'usine JTD, acquis en 1998, ainsi que celui de la société JAT-IMMO acquis en 1989, afin de réunir tel qu'avant 1970, l'ensemble des biens desservi par notre propriété sise sur la commune de Perrigny. Pour votre parfaite information, nous avons renforcé le pont qui enjambe La Vallière, tout comme enroché la berge, rive gauche de la rivière avant le bois, a nos seuls frais.

Sur le POS de Montaigu, les parcelles AH1/2 d'une part, AE 8/9/152 étaient rattachées à la même planche cadastrale que l'usine sur lesquelles se trouvait le moulin, classé Zone artisanale ou/et commerciale.

Nous avons fait démolir le moulin (photos jointes) qui était une ruine, le bâtiment d'habitation accolé au moulin ayant été déclaré insalubre depuis le début des années 70, car ayant envisagé dans le futur, la construction d'un bâtiment pour activité artisanale et ne nous sommes plus souciés de la chose.

De santé défectueuse, j'ai transmis l'usine et pris ma retraite en 2011.

En 2013, Montaigu, sans qu'aucune information ne soit parvenue à la seule usine de son territoire et non abonnés à la presse locale, Mr Martial Vincent Maire à l'époque, a clos le POS, en inscrivant ces terrains en Zone Agricole, ramenant de fait un champ de cailloux à une valeur ridicule au regard de l'achat et de la démolition par l'entreprise Cuenod de Pontarlier.

Compte tenu qu'un PLUI-HM vient de s'ouvrir par notre communauté de commune ECLA nous demandons à ce que les parcelles AE 9 et AE 152 redeviennent en Zone artisanale ou commerciale, ce champ de cailloux je le rappelle, ne pouvant en aucun cas servir de terre agricole.

Nous entendons pouvoir édifier un petit bâtiment sur la parcelle AE 9 et la parcelle AE 152 deviendrait son parking, qui contrairement à ce que figure au PPR, ne peut en aucun cas être inondé par la Vallière, et ne le fut jamais, compte tenu du profil, de la cascade et de l'élargissement de la Vallière. En aval de l'usine, la partie basse du bois, est inondable.

Afin de faciliter la compréhension de notre demande, vous voudrez bien trouver en pièces jointes :

- Un relevé de propriété,
- Un extrait du plan cadastral,
- Photos du Moulin de La Gravière,
- Photos de la démolition des bâtiments.

Nous vous remercions de prendre en considération notre demande justifiée pour l'élaboration de ce PLUI-HM d'ECLA, qui autorisera de fait révisions de certaines affectations du PLU de votre commune.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout autre renseignement.

Soyez assuré Monsieur le Maire de notre parfaite considération.

Jack THIBAUD

Gérant de la SARL THIB-IMMO.

	NNEE 2013 DEP 39 0 COM 348 MONTAIGU				ROLEA RELI				EVE	VE DE PROPRIETE			NUM		+000	70										
	riétaire 7 RTE D	E C		PBC LIEG		SARL THIB 9570 MONTA																				
			_	_					_		P	ROPRIE	TES	BATIE	S					_	_				_	
	DESIGNATION DES PROPRIETES								IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LO							LOC	AL				-
ANS	ECTION	PL	AN	C PART	Nº VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S	M EVAL	AF	NAT	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT	AN	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXC	TX	COE
07	AF	1	151		5206	LA GRAVELLE	B052		01	00		0161478 V		A	1-	-		39456							E	
			R EXO					OEUR					R EXO				0EUR	0EUR								
REV IMP	OSABLE 39456 EURCOM										DEP															
	overen-i		R IMP					39456 EUR					RIMP				39456 EUR						3			

_										PROP	RIETES	NON BA	TIES								
L,	DESIG	EVALUATION															LIVRE FONCIER				
AN	SECTION	Nº PLAN	Nº VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	ГС	Feuitlet
07	AE	4		LA GRAVELLE	B052		1	A		I,	01		2 85	0.02	A	TA TA		0.02			
67	AE	5		LA GRAVELLE	B052		1	A		Æ	01	CANAL	2 10	0.17	GC A	TA		0.17	20 20 100		
07	AE	6		LA GRAVELLE	B052		1						73 95		GC GC	TA TA		0,03 0.03			
								A	A	BP	01		55 95	26,86	A C GC	TA		26.86 5.37 5.37	20		
07	AE	8		LA GRAVELLE	B052		1	A	Z	S E		CANAL	18 00 98	0 80.0				0.08			
07	АE	9		LA GRAVELLE	B052		1	A		J	01		25 92	30.59	GC A	TA TA TA		0.02 0.02 30.59	20		
07	AE	151		LA GRAVELLE	B052	0007	1	A		S			46 05	0	С С С	TA TA		6.12 6,12			
07	AE	152		LA GRAVELLE	B052	0007	1	A		s			10 78	0							
07	AH	1		LA CRAIE	B036		1	A		вт	06		4 95	0.13	A C	TA TA		0,13 0,03	100 20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

PARCELLES et BATIMENTS SARL THIB IMMO



MODIFICATION ZONAGE DEMANDE

















